



Les associations vecteurs d'alertes

De nombreuses associations, spécialisées ou généralistes, travaillent dans le champ de la santé environnementale. Organisées parfois en réseau (Rassemblement pour la planète, Réseau environnement santé...), elles peuvent agir dans le champ de l'environnement (Génération futures...) comme dans celui de la consommation (UFC...), voire de la santé (Association santé environnement France). Elles sont amenées à lancer des alertes sur des risques sanitaires et/ou environnementaux avérés ou possibles. Elles peuvent agir avec des syndicats (Solidaires...) dans des situations où l'alerte est liée à un environnement professionnel. La plupart du temps ces alertes résultent de campagnes ou de rapports lancés par les organisations, parfois accompagnés de signalements officiels.

Ainsi Génération futures (GF) a récemment alerté sur l'exposition des riverains de zones cultivées aux pesticides (rapports basés sur des analyses de cheveux et de poussières). GF a également alerté, dans une série de rapports, sur l'omniprésence des perturbateurs endocriniens dans notre environnement ou sur la présence de résidus de pesticides – parfois interdits – dans notre alimentation. Nos alertes ont souvent été lancées avec d'autres ONG : par exemple, sur la situation des agriculteurs victimes des pesticides avec Phytovictimes, association d'agriculteurs malades des pesticides. Toujours en milieu professionnel, c'est avec le syndicat Solidaires que GF a soutenu les salariés victimes de pesticides de la coopérative Triskalia. Sur la question des dépassements de normes de particules fines dans l'air, c'est avec Écologie sans frontières que nous avons collaboré. Sur la question des nanomatériaux dans l'alimentation, c'est avec Avicenn, APE et FNE que nous avons agi.

Pour mener à bien ces alertes, d'autres acteurs nous ont été indispensables : des scientifiques spécialisés tout d'abord, qui nous ont permis de cerner les connaissances actualisées sur les différents sujets ; et des avocats spécialisés, comme François Lafforgue,

ont été indispensables pour porter ces alertes en justice, en l'absence de réponse politique.

Quels sont les résultats de ces alertes ?

Il est difficile de juger objectivement du succès des alertes auxquelles on a soi-même participé. Mais beaucoup ont permis des avancées et quelques prises de conscience grâce aux relais politiques qui se sont saisis de ces sujets. Ainsi la loi Bapt interdisant le bisphénol A dans les biberons et les contenants alimentaires, et faisant suite à une action associative, a été unique en Europe. Elle a permis une prise de conscience de la problématique des perturbateurs endocriniens par une partie importante de la classe politique. La décision de suspension du dioxyde de titane sous forme nanoparticulaire dans l'alimentation est également une récente avancée obtenue grâce à l'action des ONG.

D'autres alertes ne débouchent pas sur des avancées législatives mais sur une prise de conscience ou un commencement de prise en compte d'une problématique de santé environnementale. Ainsi concernant l'exposition des riverains des zones cultivées aux pesticides, nous n'avons pas obtenu les distances sans pulvérisations demandées mais des arrêtés préfectoraux sont venus cadrer techniquement un peu mieux les pulvérisations, ce qui reste cependant très insuffisant. Parfois c'est sur la publication de documents cadres préfigurant des actions futures que les alertes citoyennes débouchent, comme la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens ou le récent rapport adopté par le Parlement européen sur l'évaluation des pesticides. D'autres fois des études scientifiques sont lancées par les autorités pour répondre aux alertes citoyennes, comme l'évaluation de l'exposition des riverains aux pesticides en préparation.

Parfois c'est la justice qui assure un débouché aux alertes des ONG, comme dans les cas récents de suspension d'insecticides à base de

sulfoxaflor suite à l'action de GF, ou l'annulation de la mise en marché du RoundUp® pro 360 obtenue par le Criigen (Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique).

Dans tous les cas, les alertes sanitaires des ONG permettent une prise de conscience de l'opinion et de certains politiques, et de trouver de nombreux relais au Parlement, et même au gouvernement, nécessaires à de futurs succès. Ces actions rencontrent cependant des limites. Les ONG lanceuses d'alerte ne bénéficient pas d'un statut les protégeant suffisamment, et les risques de « procès baillons » sont réels. Ainsi GF s'est vu demander un demi-million d'euros pour avoir osé analyser des grappes de raisins et publier les teneurs en pesticides retrouvées ! Heureusement nous avons gagné ce procès. Mais cette menace juridique peut dissuader certaines organisations !

Ces exemples récents d'alertes en santé environnementale montrent que la société civile organisée sous forme d'ONG et d'associations a su révéler de nombreuses situations dans lesquelles des risques sanitaires possibles ont été ensuite reconnus. Des succès ont été obtenus, même si les progrès semblent trop lents. Une évolution favorable serait de renforcer le statut de lanceur d'alerte pour les associations qui agissent en santé environnement afin de mieux les protéger et de rendre les alertes plus faciles à lancer. Une limitation de l'accès des lobbies industriels aux politiques serait également favorable à un succès de ces alertes, en rééquilibrant les forces en présence en faveur de l'intérêt général. Là encore des évolutions législatives seront nécessaires. ■

François Veillerette
Directeur de l'association Génération futures